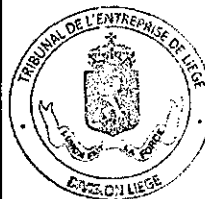


Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

F
IV

23019986



01 FEV. 2023

Greffe

N° d'entreprise : 0474 992 667

Nom

(en entier) : **PMK**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **4050 Chaudfontaine, Esplanade 1**

Objet de l'acte : Modification de l'objet

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme « PMK », ayant son siège à 4050 Chaudfontaine, Esplanade 1, avec le numéro d'entreprise 0474.992.667, dressé par le notaire Koen Diegenant, de résidence à Halle (Buizingen), le 17 janvier 2023, en cours d'enregistrement, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes :

1. Première résolution

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport des administrateurs exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet, les actionnaires reconnaissent avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

Le notaire conserve le rapport dans le dossier.

2. Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet et d'ajouter le texte suivant à l'article 3 des statuts :

« La société a également pour objet, directement ou indirectement :

- conseils, d'assistance opérationnelle, y compris les activités de lobbying, d'études, de développement, de gestion en matière de relations publiques et de communication. :

- la conception et la réalisation de campagnes publicitaires, et notamment :

* la conception et diffusion de publicités dans les journaux et les périodiques, à la radio et à la télévision, sur Internet et dans d'autres médias ;

* la conception et diffusion de publicités à l'extérieur (sur panneaux, sur vitrines, dans des magasins, sur des voitures et des autobus...) ;

* la publicité aérienne

* la distribution de prospectus et d'échantillons publicitaires ;

* la création de stands et d'autres structures d'affichage ;

* la réalisation de campagnes de marketing et d'autres services publicitaires destinés à attirer et fidéliser les consommateurs, et notamment :

* la promotion de produits

* le sponsoring

* le marketing dans les points de vente

* le publipostage

* le conseil en marketing

- L'organisation, la promotion et/ou la gestion d'événements, tels que réceptions, salons, expositions et foires, commerciales, congrès, conférences et réunions ;

- Le marketing et la communication

- la réalisation de collectes de fonds pour le compte de tiers :

La société a également pour objet, directement ou indirectement, seule ou en association :

- l'exploitation et la gestion quotidienne de sites Internet

- le développement économique, commercial (dont la gestion des affiliations) de sites Internet, via différents outils de marketing, en y apportant son savoir-faire, sa clientèle, sa compétence et son expérience.»

Le texte de l'article 3 sera alors adapté comme suit :

« La société a pour objet l'entreprise, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, des activités suivantes :

- Tout commerce concernant l'exploitation, la location, la vente, l'achat l'importation, l'exportation, l'entretien, la fabrication d'appareils automatiques dans l'acceptation la plus large du terme.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- L'exploitation de lunaparks, établissements du secteur Horeca, et autres entreprises qui ont un rapport direct ou indirect avec ce secteur, y compris la location et la vente de manière générale.
 - La vente, l'import, l'export, l'émission et la diffusion d'avis à caractères techniques, commerciaux ou administratifs, dans le sens le plus large du terme, la fourniture, directe ou indirecte, de services sur le plan de l'administration, vente, gestion du personnel, la production et la gestion généralement quelconque.
 - L'installation, la vente, la location, l'import, l'export de matériel et appareils électriques et électroniques.
 - La société peut s'occuper de toute activité généralement quelconque en rapport avec ses buts, dans l'acceptation la plus large du terme. Ceci pour son compte propre ou pour le compte d'un tiers, ou par participation.
 - Elle pourra par ailleurs prendre des participations dans d'autres sociétés pour son compte propre ou pour des tiers.
 - Entreprise de biens immobiliers, comprenant entre autres : l'acquisition, le traitement, la gestion, la mise en garantie, l'exploitation, la valorisation, le lotissement, la location et la mise en location, la construction et la rénovation les procurations et expertises au sens le plus large du terme, le courtage en biens immobiliers, ainsi que le leasing immobilier.
 - L'émission et la diffusion d'avis à caractères techniques, commerciaux ou administratifs, dans le sens le plus large du terme, la fourniture, directe ou indirecte, de services sur le plan de l'administration, vente, gestion du personnel, la production et la gestion généralement quelconque.
 - La participation sous quelque forme que ce soit, dans la création, le développement, formation et contrôle de quelque entreprise de commerce, Belge ou étrangère, sur le plan commercial, financier industriel ou autre ; sous quel qu'implication et à quelque titre que ce soit par le moyen de participations, apport, souscription, options d'achat, échanges ou de quel qu'autre manière.
 - Gérer le patrimoine de la société et juger des opportunités pour le faire prospérer.
 - La société peut fournir des garanties financières immobilières, hypothécaires ou morales, et se porter aval pour le compte de tiers.
 - De s'engager dans des prêts, ouverture de crédits à des sociétés ou des particuliers sous quelque forme que ce soit, dans ce cadre elle peut apporter des garanties, être aval sur des prêts, dans le sens le plus large des termes, s'engager dans des négociations commerciales et opérations financières, à l'exception des opérations réservées aux banques de dépôts, des détenteurs de dépôts à court terme, des carnets d'épargne, des sociétés d'hypothécaires, et des entreprises de capitalisations.
 - La gestion d'entreprises, et institutions, généralement quelconque tant en Belgique qu'à l'étranger.
 - Elle peut exercer des fonctions de gestion, commissaires ou liquidateurs dans n'importe quelle société.
 - La société pourra, en général exercer, directement ou indirectement, tout mandat civil, commercial, industriel, financier, actes immobilier ou mobilier, par l'intermédiaire de ses gérants ou collaborateurs (y compris la détention d'actifs et gérer ou détenir les coûts associés). L'objet ci avant décrit doit être pris dans son acceptation la plus large.
- La société a également pour objet, directement ou indirectement :
- conseils, d'assistance opérationnelle, y compris les activités de lobbying, d'études, de développement, de gestion en matière de relations publiques et de communication. :
 - la conception et la réalisation de campagnes publicitaires, et notamment :
 - * la conception et diffusion de publicités dans les journaux et les périodiques, à la radio et à la télévision, sur Internet et dans d'autres médias ;
 - * la conception et diffusion de publicités à l'extérieur (sur panneaux, sur vitrines, dans des magasins, sur des voitures et des autobus...) ;
 - * la publicité aérienne
 - * la distribution de prospectus et d'échantillons publicitaires ;
 - * la création de stands et d'autres structures d'affichage ;
 - * la réalisation de campagnes de marketing et d'autres services publicitaires destinés à attirer et fidéliser les consommateurs, et notamment :
 - * la promotion de produits
 - * le sponsoring
 - * le marketing dans les points de vente
 - * le publipostage
 - * le conseil en marketing
 - L'organisation, la promotion et/ou la gestion d'événements, tels que réceptions, salons, expositions et foires, commerciales, congrès, conférences et réunions ;
 - Le marketing et la communication
 - la réalisation de collectes de fonds pour le compte de tiers :

La société a également pour objet, directement ou indirectement, seule ou en association:

 - l'exploitation et la gestion quotidienne de sites Internet
 - le développement économique, commercial (dont la gestion des affiliations) de sites Internet, via différents outils de marketing, en y apportant son savoir-faire, sa clientèle, sa compétence et son expérience.
 - La liste ci-avant énoncée est exemplative et non restrictive

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.



Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations, affaires ou entreprises dont l'objet est identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de contribuer à l'écoulement de ses produits et services.

Elle peut exercer les fonctions de gérant, d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.»

- Pour extrait conforme.

Déposé en même temps : extrait de l'acte - statuts coordonnés

Koen Diegenant,
Notaire.